



UNION EUROPÉENNE

Concilier principes démocratiques et lutte contre les ingérences étrangères : l'UE doit montrer la voie à suivre

Préambule : Dans le champ de l'information, les ingérences étrangères peuvent emprunter plusieurs vecteurs parmi lesquels : les cyberattaques, la transformation de médias publics en médias d'État, le recrutement de journalistes ou l'investissement intéressé au capital de médias étrangers, la fourniture de reportages ou articles "clefs en main" à la disposition des journalistes, la diffusion virale de fausses informations sur les réseaux sociaux, etc.

En Europe, ces opérations sont principalement le fait de deux puissances : la Russie (inféodation des médias d'État au Kremlin, usines à trolls) et la Chine (intimidation hors de ses frontières, expansion de l'audiovisuel extérieur chinois, recrutement d'influenceurs sur diverses plateformes, etc.). Pour autant, il ne saurait être ignoré que d'autres États (à l'instar de l'Azerbaïdjan, du Qatar, de la Turquie, pour n'en citer que quelques-uns) poursuivent une stratégie d'immixtion et de déstabilisation des démocraties européennes.

Les divers moyens de lutte contre les ingérences étrangères présentent deux limites principales : tomber dans le piège liberticide tendu par l'adversaire en répliquant par des méthodes autoritaires ou faire preuve de naïveté ou de mollesse dans la riposte.

L'Union européenne n'est pas irréprochable de ce point de vue. La décision d'interdire la diffusion des médias russes *Sputnik* et *RT* (anciennement *Russia Today*), bien que pouvant se justifier sur le fond, n'est pas une solution satisfaisante dans sa forme car elle offre au Kremlin l'argument de la réciprocité.

Si l'Union européenne veut lutter efficacement contre les ingérences étrangères malveillantes dans le champ de l'information, sans compromettre ses principes démocratiques, il lui faut accroître son soutien au journalisme fiable et indépendant et mettre en œuvre des mesures de protection de son espace informationnel.

Le cadre législatif existant est lacunaire, il faut aller plus loin. De même, une stratégie passive qui se résumerait à révéler des opérations d'ingérences malveillantes est utile mais insuffisante. Il faut passer la vitesse supérieure et adopter des mesures proactives.

À cet effet, RSF formule **cinq recommandations clés** :

1) Imposer aux grandes plateformes numériques une obligation de mise en avant des sources fiables d'information

Au lieu de demander aux très grandes plateformes numériques de bloquer ou de déréférencer des contenus identifiés comme relevant de la désinformation – ce qui n'est pas sans risque du point de vue de la liberté d'expression et de la liberté de la presse – l'Union européenne (UE) doit leur imposer de promouvoir les sources fiables d'information, c'est à dire celles qui s'astreignent au respect de méthodes conformes à l'éthique journalistique.

Pour les identifier, les plateformes pourraient s'appuyer sur la norme JTI (Journalism Trust Initiative) initiée par RSF. La JTI, initiée et déployée par RSF, est la première et la seule norme internationale de type ISO pour la fiabilité de l'information. La JTI fournit un dispositif transparent pour faire reculer la désinformation et récompenser concrètement le respect d'un journalisme éthique et professionnel. Aujourd'hui, plus de 1 500 médias dans 85 pays se sont engagés dans la JTI en évaluant leurs pratiques, notamment leurs processus éditoriaux. Parmi eux, 250 ont déjà publié leurs rapports de transparence.

Cette mesure est complémentaire du cadre européen existant, en l'occurrence du règlement européen sur les services numériques (DSA)(DSA) et de la législation européenne sur la liberté des médias (EMFA). Elle est nécessaire pour orienter le public vers une information sourcée, vérifiée et indépendante et, ce faisant, détourner des campagnes de désinformation orchestrées par des puissances étrangères malveillantes.

2) Rétablir une égalité de traitement entre tous les médias audiovisuels accessibles au sein de l'Union européenne

Quel que soit leur canal de diffusion (satellite, terrestre, etc.) et leur pays d'établissement (y compris si celui-ci est hors-UE), les médias audiovisuels accessibles dans l'UE devraient tous être soumis aux mêmes règles, en particulier à celles qui relèvent du traitement honnête, indépendant, et pluraliste de l'information.

L'UE doit donc mettre fin au double standard actuellement en vigueur. Pour cela, elle doit faire appliquer le droit européen à tous les médias diffusés dans l'UE et s'assurer qu'ils opèrent tous dans le marché intérieur sous la supervision d'au moins un régulateur national.

3) Mettre en place un système de protection de l'espace informationnel européen fondé sur un principe de réciprocité

L'UE doit arrêter de subir passivement les vagues de désinformation et de propagande en provenance de puissances étrangères malveillantes. Sa puissance économique et son influence politique lui confèrent la capacité d'imposer une condition de réciprocité à l'ouverture de son espace informationnel. Si un pays tiers censure les médias indépendants sur le plan national et n'autorise pas la diffusion de médias européens sur son territoire, il n'y a aucune raison qui justifie que l'UE maintienne son espace ouvert aux médias d'État ou aux autres organes de propagande issus de ce territoire.

Un tel système de protection ne doit pas être exclusivement réactif. Il doit être mis en œuvre sur la base d'une évaluation permanente et objective du degré d'ouverture, d'indépendance et de pluralisme des pays tiers concernés. De plus, il doit offrir la possibilité d'un dialogue politique visant à réduire les asymétries de traitement et promouvoir le développement d'une information fiable et indépendante. Enfin, si des

mesures restrictives sont nécessaires, elles doivent être adoptées selon une procédure équitable, transparente et démocratique en les confiant à un régulateur indépendant dont les décisions sont susceptibles d'appel.

4) Soutenir les journalistes en exil, de l'accueil à la reprise d'activité

Les journalistes et médias étrangers en situation d'exil, menacés dans leur pays d'origine en raison de leur activité journalistique, loin de représenter une menace pour l'espace informationnel européen, sont une formidable force informationnelle à soutenir. Leurs moyens d'action étant limités en raison de leur condition d'exilés, il est essentiel que l'UE se tienne à leurs côtés en favorisant, autant que possible, leur évacuation sûre, leur installation dans l'UE, ainsi que la reprise de leur activité.

RSF appelle l'Union européenne à créer un nouveau fonds dédié au financement de l'installation de plusieurs hubs régionaux pour l'accueil et l'accompagnement à la reprise d'activités de journalistes en exil.

5) Accroître l'audience des sources fiables d'informations dans les pays autoritaires

Pour renverser la logique de la propagande, il convient également d'accroître la capacité des médias indépendants en exil à diffuser leurs contenus vers leur pays d'origine.

C'est tout le sens du bouquet satellitaire *Svoboda* ("Liberté") lancé par RSF le 5 mars 2024. Celui-ci diffuse actuellement 10 chaînes de télévision et radio à destination des populations russophones en Europe, dont la Russie occidentale, le Bélarus et les territoires occupés d'Ukraine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Au total, ce sont 4,5 millions de foyers qui peuvent avoir accès à une information fiable et indépendante, diffusée dans leur langue natale rien qu'en Russie.

La Commission européenne doit contribuer davantage à la soutenabilité économique des médias d'information fiables qui ont une audience en dehors de l'UE. Cela passe par une augmentation des fonds alloués au journalisme dans le cadre du programme *Creative Europe*.